

PAR DÉPÔT ÉLECTRONIQUE ET COURRIEL

Le 23 avril 2020

Me Véronique Dubois  
Secrétaire  
RÉGIE DE L'ÉNERGIE  
Tour de la bourse, C.P. 001  
800, Place Victoria, 2<sup>e</sup> étage, bureau 255  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Objet : R-3867-2013 phase 2B Énergir – Demande relative au dossier générique portant sur l'allocation des coûts et la structure tarifaire de Gaz Métro -- COMMENTAIRES PRÉLIMINAIRES ET INDICATIONS DU ROÉÉ**  
n/d : 1001-080-2-B

---

Chère consœur,

Conformément à la lettre de la Régie en date du 16 avril dernier ([A-0253](#)) ainsi que celle déposée par Énergir le 3 avril 2020 ([B-0511](#)), le Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROÉÉ) transmet, par la présente lettre, ses commentaires préliminaires relativement aux amendements prévus à la preuve d'Énergir, ainsi que ceux portant sur le processus et l'échéancier de la phase 2B.

Pour le moment, le ROÉÉ n'a pas de commentaires particuliers à formuler en ce qui concerne les amendements à la preuve annoncés par Énergir, ni au chapitre du processus ou de l'échéancier de la phase 2B dans le contexte exceptionnel de la pandémie de la COVID-19. Sans renoncer bien entendu aux droits du ROÉÉ lorsque la preuve amendée sera disponible, nous jugeons raisonnable la proposition d'Énergir pour la suite de la phase 2B.

Également, en vue de la rencontre préparatoire envisagée par la Régie, nous sommes en mesure d'indiquer que les membres de l'équipe du ROÉÉ sont tous munis d'ordinateur, Internet rapide et caméra/micro. Par ailleurs, nous pourrions nous connecter par téléphone, FaceTime, Zoom, GotoMeeting, Skype, ainsi que par le service de visioconférence mis en place par le CAIJ (<https://espace.caij.qc.ca/video.html>). (Dans ce dernier cas, il est à noter qu'il y a une limite de 12 participants.)

Enfin, considèrent la distanciation sociale les membres de notre équipe ne seront pas réunies physiquement lors de la rencontre préparatoire. Donc, afin de nous permettre de nous consulter au fur et à mesure de l'avancement de ladite rencontre et avant de prendre position sur les différents sujets alors abordés, nous demandons à la Régie de

prévoir des pauses à des intervalles appropriés. D'ailleurs, l'expérience enseigne que des pauses sont également nécessaires lorsque les rencontres virtuelles sont longues afin d'assurer le maintien de la concentration des participants.

Veillez accepter, chère Me Dubois, l'expression de nos sentiments distingués.

**FRANKLIN GERTLER ÉTUDE LÉGALE**

*(s) Franklin S. Gertler*

Franklin S. Gertler, avocat

FSG/bz

cc: (courriel seulement)

Me Hugo-Sigouin-Plasse, Énergir  
Dossiers réglementaires, Énergir  
Paul L. Chernick, Resource Insight, Inc.  
Bertrand Schepper, analyste  
Laurence Leduc-Primeau, coordonnatrice ROÉÉ